



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b>  <b>Service de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>  <b>Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales</b></p> <p>Adresse : 19 avenue du Maine, Paris 15<sup>ème</sup></p> <p>Suivi par : Elisabeth LESCOAT</p>	<p><b>Direction générale de l'alimentation</b>  <b>Service des actions sanitaires en production primaire</b>  <b>Sous-direction de la santé et de la protection animales</b></p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard, Paris 15<sup>ème</sup></p> <p>Suivi par Anne BRONNER, Bureau de la Santé Animal</p>	<p><b>Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises</b>  <b>Service Europe et international</b>  <b>Sous-direction international</b></p> <p>Adresse : 3, rue Barbet de Jouy, Paris 7<sup>ème</sup></p> <p>Suivi par : Geneviève SERRE, Bureau des exportations et des partenariats internationaux</p> <p>NOR : AGRT1730227J</p>
---	---	---

**Instruction technique**  
 DGPE/SDI 2017-847 du 25 Octobre 2017

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation  
à

Date limite de réponse : 17 novembre 2017

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires

✓ Nombre d'annexes : 4

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations

**Objet :** Modalités de mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole pour la préparation et les finales du 127<sup>ème</sup> Concours Général Agricole (CGA).

**Bases juridiques :** Arrêté du 27 juillet 2017 portant approbation du règlement du Concours Général Agricole 2018.

**Résumé :** Le Concours Général Agricole (CGA) est une manifestation officielle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui participe au développement économique des filières et, concernant les Concours dédiés aux Jeunes, contribue à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales qui se déroulent à Paris à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, nécessite la mise à disposition auprès du Commissariat général du CGA, d'agents du MAAF chargés d'exercer les fonctions de Commissaire, Commissaire adjoint et Technicien vétérinaire. Cette instruction technique en précise les modalités.

**MOTS-CLES :** CONCOURS, SALON, COMMISSAIRE, VETERINAIRE

Destinataires	
<p>Pour exécution :            Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires            Madame et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt            Mesdames et Messieurs les directeurs Départementaux de la protection des populations</p>	<p>Pour information :            Messieurs les Préfets</p>

Le Concours Général Agricole (CGA), créé en 1870, sélectionne et récompense chaque année, les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Propriété du MAA et du CENECA, il contribue au développement économique des filières agroalimentaires et à la valorisation des savoir-faire et des produits de l'élevage et de l'agriculture française.

Les Prix attribués aux meilleurs animaux reproducteurs encouragent les élevages dans leur travail de sélection et les soutient dans leur promotion commerciale et celle de leur filière.

Les Médailles attribuées aux meilleurs produits et vins permettent aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir, en les aidant dans leur choix.

Les concours Jeunes constituent des supports pédagogiques pour les enseignants et sont très mobilisateurs pour les élèves et équipe enseignante des filières de formation de l'enseignement agricole.

L'arrêté du 27 juillet 2017 fixe les modalités d'organisation du 127<sup>ème</sup> Concours Général Agricole, dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 24 février au 4 mars 2018, dans le cadre du 55<sup>ème</sup> Salon international de l'agriculture (SIA).

Le bon déroulement du Concours Général Agricole repose sur l'implication des services du MAA (DRAAF, DDT, DDTM, DDPP, réseau de l'enseignement agricole) pour :

- Promouvoir les différents concours organisés par le CGA auprès des réseaux et acteurs locaux afin d'inciter les producteurs et les éleveurs à s'inscrire, en mettant en valeur le bénéfice économique potentiel de cette participation.
- Sensibiliser les équipes enseignantes des établissements d'enseignements agricoles à l'intérêt pédagogique des concours dédiés aux Jeunes et encourager leur participation à ceux-ci: Concours de Jugements des Animaux par les Jeunes (CJAJ) ; Concours Européen des Jeunes Professionnels du Vin (CJPV) ; Trophée National des Lycées Agricoles ; Concours Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques « Prairies & Parcours » ; Challenge Equi-Trait-Jeune.
- Superviser le bon déroulement des pré-sélections locales, pour les Concours Vins, dont l'organisation opérationnelle est confiée aux Chambres d'Agriculture.
- Assister le Commissariat général dans les contrôles à l'admission des animaux et, plus généralement dans l'organisation des phases finales des différents concours, à Paris.

La mise à disposition de ces fonctionnaires, intervient en application de l'article 4 du règlement du concours. Elle fait l'objet d'un ordre de mission sans frais, ouvrant droit à des indemnités de mission prises en charge par le partenaire chargé de l'organisation du concours (Comexposium) tel que prévu au règlement national.

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches qui leur sont confiées et, en ce qui concerne les DRAAF / DDT / DDTM, de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions de cette 127<sup>ème</sup> édition.

Vous trouverez en annexes les principales étapes de chacun des concours. Le règlement 2018 est téléchargeable sur le site [www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com).

La liste des collaborateurs susceptibles d'être mis à disposition en qualité de Commissaire, Commissaire adjoint ou Technicien Vétérinaire pour le déroulement des finales des différents concours sera établie selon le modèle en annexe 4, à retourner **avant le 17 novembre 2017** au Concours général agricole (adresses courrier et emails en annexe).

Des collaborations de durée un peu plus longues, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques dans l'organisation sont confiées pendant la période de préparation. Le Commissaire général vous fera parvenir un courrier postal ou le cas échéant électronique.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du MAA, le succès du Concours Général Agricole 2018 et du Salon International de l'Agriculture soit ainsi assuré.

Le Directeur général de  
l'enseignement et de la  
recherche

Philippe VINÇON

La Directrice générale de la  
performance économique et  
environnementale des entreprises

Catherine GESLAIN - LANEELLE

Le Directeur général de  
l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

## ANNEXE 1

### Principales manifestations du 127<sup>ème</sup> Concours Général Agricole

#### I) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA Animaux est composé de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » des espèces bovines, équine et asine, ovine, caprine, porcine, canine et féline. Il a réuni 2 600 animaux en 2017. Les phases finales du CGA 2018 se dérouleront du samedi 24 février au dimanche 4 mars 2018.

#### II) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installées en France. L'ingrédient principal des produits obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni 22.000 produits inscrits en 2017, présentés par 5700 producteurs/entreprises et, évalués par 10.000 jurés dont 7000 jurés pour les finales. Son édition 2018 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
  - Concours des produits (hors viandes) à partir du mardi 20 février 2017 (viandes 16-17 janvier).
  - Concours des vins, 21 février 2018,
- Finales des Concours :
  - produits, du samedi 24 février au mardi 27 février 2018.
  - Vins, les samedi 24 février et dimanche 25 février 2018

#### III) LES CONCOURS CGA DÉDIÉS AUX JEUNES

Il s'agit de concours de jugement et de mise en situation destinés à valoriser les futurs professionnels du secteur du vin et de l'élevage et, de mettre à la disposition des équipes enseignante un outil d'animation pédagogique fédérateur et mobilisateur au sein des établissements.

En 2017, les CGA JEUNES ont mobilisé 11.000 étudiants, apprenants, jeunes professionnels dont 700 finalistes issus d'une centaine d'établissements.

Les phases finales de l'édition 2018 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes du dimanche 25 février au vendredi 2 mars 2018 :
  - Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine),
  - Trophées du meilleur pointeur de race bovine
  - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine) le mercredi 28 février 2018.
- Concours européen des jeunes professionnels du vin, le mercredi 28 février 2018.
- Trophée national des lycées agricoles du mercredi 28 février 2018 au dimanche 4 mars 2018.
- Challenge Equi-Trait-Jeunes le lundi 26 février 2018.
- Concours Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques – Prairies & Parcours, le vendredi 2 mars 2018.

#### IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES – PRAIRIES & PARCOURS

La remise des prix se déroulera le vendredi 2 mars 2018 sur le SIA.

## ANNEXE 2

### CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS PROGRAMME 2018

Samedi 24 février 2018	Dimanche 25 février 2018
Régions viticoles (CPS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourgogne</li> <li>- Champagne</li> <li>- Lorraine</li> <li>- Provence</li> <li>- Corse</li> <li>- Sud-Ouest</li> <li>- Languedoc-Roussillon</li> </ul>	Régions viticoles (CPS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bordeaux</li> <li>- Beaujolais</li> <li>- Vallée du Rhône</li> <li>- Savoie</li> <li>- Centre et Pays de la Loire</li> <li>- Jura</li> <li>- Alsace</li> </ul>

### CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS PROGRAMME 2018

<b>Jeudi 18 janvier 2018</b>	Viandes Charcuterie chaude
<b>Samedi 24 février</b>	Volailles Abattues Découpes de Volailles Mistelle ( <i>Vins de liqueur &amp; pommeaux</i> ) Produits issus de Palmipèdes Gras Vanille
<b>Dimanche 25 février</b>	Piment d'Espelette Produits oléicoles Charcuterie Truites
<b>Lundi 26 février</b>	Produits laitiers Eaux de vie ( <i>dont Cognac et Armagnac</i> ) Huîtres Bières Huile de noix
<b>Mardi 27 février</b>	Jus de fruits Cidres et Poirés Rhums et punches Apéritifs Confitures Safran Produits apicoles

## ANNEXE 3

### CALENDRIER SELON LES MISSIONS

*Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.*

*Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours Général Agricole pourra être inférieure.*

#### **I – CONCOURS DES ANIMAUX,**

Commissaires et Commissaires adjoints : du jeudi 22 février au dimanche 4 mars 2018 inclus

Techniciens vétérinaires concernés par les admissions de :

- 1<sup>ère</sup> partie de salon : Jeudi 22 février et vendredi 23 février 2018
- 2<sup>ème</sup> partie de salon (rotation) : mardi 27 février 2018

#### **II - CONCOURS DES VINS (par régions viticoles)**

Du mercredi 21 février au mercredi 28 février 2018 inclus.

#### **III - CONCOURS DES PRODUITS**

Du mardi 20 février au mercredi 28 février 2018 inclus

#### **IV - CONCOURS JEUNES**

- CJAJ : du dimanche 25 février au vendredi 2 mars 2018 inclus
- CJPV : du mardi 27 février au mercredi 28 février 2018 inclus
- TNLA : du mercredi 28 février au dimanche 4 mars 2018 inclus
- Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques « Prairies & Parcours » : Remise de prix le vendredi 2 mars 2018
- Challenge Equi-Trait-Jeunes : le lundi 26 février 2018



## ANNEXE 4

### LISTE DES INGENIEURS & TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE, COMMISSAIRE ADJOINT ET TECHNICIENS VETERINAIRES

## CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2018

**A retourner avant le 17 novembre 2017 par courrier ou email à :**  
**Concours Général Agricole/ Comexposium, 70 avenue du Général de Gaulle, 92058 Paris La Défense Cedex**

#### Contacts :

- **CGA animaux, CJAJ, TNLA, Equi-Trait-Jeunes, Jeunes Jurés Pratiques Agroécologiques:** Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, cgaanimaux@comexposium.com
- **CGA produits:** Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, cgaproducts@comexposium.com
- **CGA vins et CJPV :** Theofilos VASILEIADIS, tel 01 76 77 13 45, cgavins@comexposium.com

<b>DRAAF/DDT(M)/DDPPI/ Établissements d'enseignement agricole</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Adresse administrative + Téléphone + Tél. portable + e-mail</b>	<b>Adresse personnelle + Téléphone + Tél. portable + e-mail</b>	<b>Concours souhaités</b>	<b>Dates de mission correspondantes (annexe 3)</b>

A

le

Vu le Chef de Service